

Cahier de doléances du Tiers État de Merey (Eure)

Cahier de doléances plaintes et remontrances que font les syndic et habitans tailliables de la paroisse de merey pour estre présentée a l'assemblée qui doit se tenir en la ville d'Eveux le lundy neuf du present mois et à laquel presidera Monsieur le Grand Bailli dudit Evreux ou Monsieur son Lieutenant Generale

primo se plainne de lenorme charté du bled qui va depuis environ six semaine a ~~saize~~ saize et meme dix sept livres le quintal, et des autres grains et denrée de premiere necessité qui sont le seul allemant du pauvre. Il est necessaire que le Gouvernement s'occupe à remedier promptement a lezorbitance du prix actuel des grains. Sy on veut sauver la majeure partie du peuple qui est en dangé de mourir de faim. on ne peut attribuer la charte actuelle au manque de grains on croit au contraire que sa cause provient du monopol de gens et compagnie qui senrichissent par le moyen au detrimant de plusieurs millions de sujet du Roy qui sont les victimes de leur cupidité.

ont parait remedier à cette inconveniente en fixant le plus hauts prix du bled a 30 # lestiere et affin quil ne pate se carter beaucoup de ce prix Le Gouvernement lacheterait quand il serait a bas prix et len'magasinerait pour ouvrir ses magassins au public lors qu'il aprocherait audit prix de trente livres

Deuxiement se plaingne aussy de ce que les deux premiers ordres ont des privileges et ~~immadiles~~ immunitée pensions et recompenses au prejudice du troisieme quoy qu'il soit aussy utile que les deux autres a l'harmonie de l'etat

Troisiement remontre qu'il y à un quantité considerable de charges et doffices onereuses au princes et au sujets

Telles sont les receveurs particuliers et generaux des finances dont les titulaires perçoivent des sommes si considerables que la 6^e partie seulement serait beaucoup plus que safisantes pour apointer honnestement un preposé qui remplirait toutes leur fonctions, et ainsy des autres.

quatriement remontres que leur paroisse est sujette a de frequente inondations par les eaux de deux fort ravains qui receive le coulement deseau dans une etendue d'environ vingt paroisse ce qui causes un tort considerables.

que le sol de leur paroisse dans sa partie superieure est ingrats et dans la plus grande partie inculte

cinquemement remontrent encore que leur tertoir est tres reserré par la forest dudit lieu qui le borde sur environ une lieue de longueur ce qui les expose continuellement au degât du gros et menu gibier

sixiement remontrent que leur territoire est bordé par un autres coté de la rivierre d'Eure dont les dabordemens frequans les prive d'une grande partie de leur recoltes

Septiement il serait a desiré que aides et douanes se soient suprimés et le debit du sel soit libre

fait et arrêté entre nous soussignez ce huit mars mil sept cents quatrevingt neuf

nous demandons que le preteu du droit que les curé ont sur leur paroissiens de faire construire de nouveau presbitaire leur soit otée par labu quil en font de faire detruire des presbitaires qui sont battis

depuis quarante cinquante ans sans avoir aucun egard a la solidité ce servant seulement pour tout tesmes qu'il ne leur convient pas ce qui met les paroisses dans des depenses de 6 à 6 mil livresⁱ

ⁱ Ecrit par le syndic en marge